

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Les pensions. — La manifestation des Anciens Combattants Français contre les accords de Washington. — Le Comité d'Entente chez le Ministre des Pensions.

Informations

Réunion de Sections départementales et Groupements régionaux. — Médaille commémorative d'Orient.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Assemblée Générale du Groupement départemental du Rhône. — Procès-verbal du Groupement régional du Nord. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juillet. — Légion d'Honneur.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIGDELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LES PENSIONS

Dans la période de difficultés financières que traverse le pays, les Aveugles de Guerre ont particulièrement souffert et souffrent encore. Nos pensions constituent l'intégralité de nos possibilités de vie, notre travail ne nous procure pas de gains.

Une allocation 5 bis nous avait été allouée; elle est devenue tout à fait insuffisante par suite du renchérissement considérable de la vie.

Pour les Aveugles de Guerre, le problème n'est ni une question de bonne ou de mauvaise volonté, de patience ou d'impatience, c'est une question vitale.

Avec leur pension, les Aveugles de Guerre ne peuvent plus manger.

Je suis convaincu qu'à l'esprit de tous se présente une réflexion amère : Est-ce pour en arriver là que nous avons tant donné.

Il faut qu'au moins dans notre vie matérielle nous ne trouvions pas encore une nouvelle source d'inquiétudes et de souffrances.

D'accord avec la Fédération des Plus Grands Invalides, nous avons été voir le Ministre des Pensions, M. Marin, à qui nous avons exposé simplement la situation des articles 10. Nous lui avons demandé une augmentation de l'allocation spéciale et l'avons prié de faire le nécessaire afin qu'elle soit portée à 10.000 francs, soit une augmentation de 3.000 francs.

Le ministre nous a parfaitement compris, il a aussi compris ce que cette situation avait de tragique et de critique pour les Aveugles de Guerre; il nous a promis son entier concours, il donne un avis favorable et se fera notre chaud interprète auprès du ministre des Finances.

Nous avons insisté sur la nécessité de prendre d'urgence la mesure que nous sollicitons. M. Marin nous a dit qu'il prenait notre cause en main et nous a donné toutes les espérances.

Que les camarades ne se réjouissent pas trop vite, mais qu'il leur soit tout de même permis de passer de bonnes vacances.

SCAPINI.

La Manifestation des Anciens Combattants Français contre les Accords de Washington

(Extrait du Bulletin de la F. I. D. A. C.)

La manifestation organisée par les anciens combattants à propos des accords de Washington s'est déroulée le 11 juillet, grandiose et calme.

Après avoir un instant songé à l'interdire, le Conseil des Ministres s'était décidé à l'autoriser, sachant qu'elle devait être, selon les propres termes du communiqué officiel, « conforme à ce qu'on pouvait attendre d'hommes pour qui le pays et le gouvernement n'ont que des sympathies ».

Dès 9 h. 30, sur le trottoir de droite de l'avenue des Champs-Élysées, se massaient, à partir de l'avenue George-V, les divers groupements de mutilés et anciens combattants qui devaient prendre part à cette manifestation. À perte de vue, pancartes et drapeaux marquaient les points de ralliement de la colonne, dont la fin se perdait sous les frondaisons des Champs-Élysées. Un service d'ordre très souple et quasi amical maintenait sans difficultés une foule nombreuse et sympathique.

IMPRESSIONNANT DEFILE

Quelques minutes après 10 heures, le signal du départ est donné. Les formations massées sur les trottoirs occupent l'avenue et c'est, à pas lents, la montée vers l'Étoile.

Montée silencieuse, mais combien éloquente ! en tête s'avancent, dans leurs petites voitures manœuvrées à la main ou poussées par des aides, les grands invalides qui n'ont plus d'autres possibilités de locomotion. La foule se découvre en voyant venir ces hommes immobiles qui ont laissé une part d'eux-mêmes sur les champs de bataille. Derrière eux, encadré par des infirmières, voici le drapeau des hospitaliers sauveteurs de la Seine. Puis, précédée par son président, M. Scapini, l'Union des Aveugles de Guerre.

Union est bien le terme qui leur convient, car leur cécité les oblige à se tenir l'un l'autre par le bras, dirigés par une personne amie qui voit pour eux. Une femme est dans leurs rangs : conductrice d'une auto sanitaire au front, elle fut aveuglée par un éclatement d'obus. Et des

applaudissements éclatent, pour dire à ceux qui ne la voient pas quelle foule innombrable et respectueuse est massée sur son passage.

Ensuite, ce sont les « Gueules cassées », tous les grands mutilés de la face, dont les visages ravagés, tordus, n'ont plus rien d'humain, que le regard.

Derrière eux, voici l'Association des Écrivains combattants, dans les rangs desquels on entrevoit maints visages célèbres : Claude Farrère, Roland Dorgelès, Pierre Benoît, vingt autres.

Et c'est maintenant, jusqu'au plus lointain de l'avenue, la foule innombrable, hérissée de drapeaux des groupes de Paris et de province de l'Association générale des Mutilés de la Guerre, de la Fédération des Amicales des Mutilés et victimes de la Guerre, des Commerçants et Industriels mobilisés, des Unions et Sociétés d'anciens militaires, des Anciens prisonniers de guerre, des Associations de mutilés, blessés et veuves des Officiers mutilés, de l'Union nationale des mutilés et réformés, des groupements de la « Semaine du Combattant », de trente autres groupements autonomes, parmi lesquels les anciens combattants d'Action française et les Légions.

Arrivé sur la place de l'Étoile, l'immense défilé contourne l'Arc de Triomphe, dont le terre-plein est occupé par une foule considérable. Un silence religieux plane sur cette multitude, à peine troublé par le bruit de houle des pas. Au-dessus de l'Arc de Triomphe, des nuages sombres drapent le ciel et quelques gouttes de pluie tombent, mais cessent bientôt. Le cortège s'engage ensuite dans l'avenue d'Iéna.

LES VOLONTAIRES AMERICAINS

Place des États-Unis, au pied du monument aux Volontaires américains, que domine, en un geste d'appel, la statue d'Alan Seeger, un groupe attend la venue imminente du cortège.

Ce sont d'anciens volontaires américains, qui ont choisi ce lieu comme le plus symbolique pour y saluer leurs frères d'armes et s'associer sans paroles à leur muette manifestation. Sur le flanc du monument sont, en effet, gravés ces vers d'Alan Seeger, que l'un des Américains nous montre d'un air grave :

*Double à jamais est votre gloire
D'être morts pour la France et d'être morts aussi
Pour l'honneur de notre mémoire !...*

Au centre de leur groupe est le colonel Sweeney, de l'escadrille

La Fayette, entouré de ses amis Beaumont, Salisbury et Hopper. Ils se découvrent et s'écartent pour faire place aux deux porteurs qui viennent déposer devant le monument une magnifique couronne de roses rouges, d'hortensias et d'iris, nouée d'un ruban tricolore portant cette inscription :

« Le Comité d'Entente et la Semaine du Combattant aux morts pour la cause commune ». Les deux porteurs sont MM. Volvey, secrétaire général du Comité d'entente, et Rufenach, président de la Semaine du Combattant.

La présence des anciens volontaires américains en cet endroit les émeut profondément et l'un d'eux s'écrie en leur serrant les mains :

« Nous vous remercions d'avoir eu le courage d'être là ! »

La foule a reconnu les Américains et des applaudissements éclatent pour les remercier de leur geste. Mais, inclinant ses drapeaux devant le monument, le cortège passe, se dirigeant vers la statue de George Washington, terme de la manifestation.

DEVANT LA STATUE DE WASHINGTON

Au pied de la statue est déposée une couronne identique à la précédente, portant cette inscription : « A Washington, Espérance ».

Un dirigeant des Anciens Combattants (c'était notre camarade Jean Goy) dépose également, devant cette couronne, une plaque de marbre sur laquelle sont gravées ces lignes :

« AU PEUPLE AMÉRICAIN,

« Au-dessus des diplomaties, loin des combinaisons politiques et financières, les Combattants de France s'adressent directement au Peuple américain.

« Après la déception de la paix, ils ne veulent pas que des accords consacrent la ruine de la France et la force de son indépendance.

« L'Amérique comprendra que, sincères, loyaux et honnêtes, les combattants de France lui demandent amicalement de reprendre l'examen de la question.

« 11 juillet 1926. »

M. Guichard fait immédiatement recouvrir cette plaque d'une gerbe de roses.

Puis, pendant plus d'une heure, le long cortège défila devant le

monument, inclinant ses drapeaux, dont la forêt multicolore domine 25.000 à 30.000 manifestants. Emouvante revue que semble passer George Washington de toutes nos misères de la récente guerre : manches vides, pilons, béquilles, visages ravagés, voiles noirs des veuves.

A midi, les derniers rangs passaient, tandis que les groupes précédents se dispersaient vers la place de l'Alma, dans un ordre parfait.

Le Comité d'Entente chez le Ministre des Pensions

M. Louis Marin nous expose son programme

(Article de Amédée Chivot dans le Journal des Mutilés et Réformés)

L'arrivée de M. Louis Marin au ministère des Pensions n'a rien modifié aux coutumes de la maison. On y retrouve avec satisfaction le même accueil empressé, amical; on s'y sent toujours à l'aise.

Au ministre, qui nous reçoit fort aimablement, nous exprimons tout de suite le plaisir que nous cause cette constatation.

« N'en soyez pas surpris, nous dit-il. C'est moi qui suis honoré d'être reçu chez vous. Je dis « chez vous » parce que, dans ma conception, le poste qui m'est confié aurait dû l'être, pour de hautes raisons morales et pratiques, à un mutilé. Ils sont nombreux au Parlement qui pourraient travailler ici avec l'autorité et l'expérience qu'eux seuls peuvent avoir. J'en ai fait l'objection à la première réunion des ministres, quand ceux-ci, après en avoir délibéré, ont insisté pour mon acceptation.

Une autre raison m'arrêtait aussi. Le motif essentiel qui m'a valu d'entrer dans ce cabinet est le plan de réformes d'économies que j'avais dressé il y a deux ans. Or, si je m'engageais à réaliser, dans tout autre ministère, des réformes entraînant des économies considérables, celui-ci est précisément le seul où aucune économie sérieuse ne peut être réalisée, ni en équité, ni pratiquement.

— Ainsi, Monsieur le Ministre, il ne sera pas question d'économies au préjudice des victimes de la guerre ?

— Non, au contraire, les réflexions poursuivies en des domaines tout autres que celui des économies, domaines plus solennels, puisqu'il s'agit, notamment, de celui de la justice et de la reconnaissance natio-

nale, m'avaient rendu, depuis longtemps, résolu à défendre les droits acquis des mutilés, contre toute menace de revision; elles m'ont décidé à demander et à obtenir les crédits nécessaires pour améliorer légitimement des situations que je connais et qui, en droit, ont été trop longtemps négligées ou, en fait, n'ont pas obtenu satisfaction.

— Voici une heureuse déclaration, Monsieur le Ministre. Elle rassurera les victimes de la guerre qui, non sans raison sans doute, s'impatientent de voir si souvent leurs droits méconnus.

— C'est que les mesures prises en leur faveur sont trop souvent incomplètes ou inopérantes. Au point de vue de vos droits, j'ai eu depuis longtemps, une conception générale qui dérive d'un grand principe : le partage équitable des charges de la guerre. Cette conception, je l'avais bien avant la guerre; elle s'est profondément affirmée en moi au fur et à mesure que les événements lui donnaient raison et que je m'efforçais moi-même de la faire triompher. Au lieu que ce phénomène brutal des conflits sanglants reste, comme jadis, au-dessus ou plutôt en dehors de toute notion morale, je croyais fermement que, même dans les heurts de la pire violence, la morale et le droit devaient intervenir et s'imposer ? J'avais, pour les envahis, dix ans avant la guerre, soutenu la campagne qui a abouti, en faveur des sinistrés, à la réparation des dommages de guerre. Vous-mêmes vous partagez mes idées sur une autre application de cette notion profonde d'équité entre les Alliés, et votre attitude récente a rendu, pour convertir les esprits rebelles, à cette grande idée de justice, un service immense.

— Animé d'une telle foi en notre cause, vous serez, nous en avons d'ores et déjà la conviction, notre ardent défenseur dans les conseils du gouvernement.

— N'en doutez pas.

— Avez-vous déjà, Monsieur le Ministre, un programme d'action ?

— Je n'ai pas eu le temps matériel d'étudier dans leurs détails tous les problèmes qui vous préoccupent, mais je possède, à leur sujet, des idées générales.

Le Comité d'Entente expose ses principales revendications et parmi elles les suivantes :

Les Pupilles

— Pour les petits, Monsieur le Ministre, nous demandons que le budget de l'Office comporte toujours les crédits suffisants pour que les subventions attribuées aux pupilles soient en rapport avec les situations des familles; nous demandons que soit votée par le Sénat la pro-

position de loi Picot votée, il y a deux ans, par la Chambre et qui prévoit l'adoption des enfants d'invalides nés après le 23 août 1920.

— C'est là une simple mesure de justice; elle ne peut qu'avoir ma pleine adhésion.

Les Veuves

Les veuves, Monsieur le Ministre, s'estiment lésées par la fixation des taux de base de leur pension en 1919. Elles considèrent que le chiffre de 800 francs ne correspond à rien et qu'en toute logique, la pension de la veuve devrait être équivalente à la moitié de celle d'un invalide complet.

— C'est une question qui vaut d'être examinée, croyez que je n'y manquerai pas.

L'adaptation des pensions au coût de la vie

— Nous avons gardé pour la fin, Monsieur le Ministre, la grosse, l'inquiétante question. La dévalorisation du franc, l'augmentation croissante du coût de la vie font que les pensions de guerre, comme les traitements et salaires, ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'achat. Si soucieux que nous soyons de ménager les finances de la France, il faut bien que nous envisagions quelque mesure — paiement en francs-or ou établissement d'une échelle mobile — si le franc continue à perdre de sa valeur...

— ... Ce que je ne crois pas. J'ai, au contraire, le plus ferme espoir que notre devise va reprendre, après quelques journées de fluctuations inévitables, une fermeté qui ira en s'accroissant. Parallèlement à une stabilisation des changes, devra s'effectuer une stabilisation des prix et nous éviterons ainsi d'avoir à procéder à un rajustement des pensions. Toutefois, nous ne devrions pas hésiter à rétablir l'équilibre en mettant les pensions, comme les traitements des fonctionnaires, en harmonie avec le coût de la vie.

Rassuré sur le tour que semblent prendre nos affaires, entre les mains du ministre des Pensions, nous allons prendre congé quand M. Marin ajouta :

« Dites à vos camarades que je suis fier de la confiance qu'a mis
« en moi, pour m'occuper de vos droits, un Gouvernement d'Union
« Nationale. Je tiens comme un grand honneur de collaborer avec
« vous, non seulement parce que, sur les questions qui vous intéressent,
« vous avez une compétence acquise, hélas ! par une longue et souvent

« douloureuse expérience, mais parce que vous avez si bien servi la France et êtes si résolu à la bien servir encore qu'un Gouvernement doit s'appuyer sur vous.

« Il doit s'appuyer sur vous, dans la crise morale que nous traversons et qui représente le plus grave de nos affaiblissements, parce que vous représentez trop la valeur et la vraie figure de la France, dans la paix comme dans la guerre, pour que votre exemple et votre action ne soient pas efficaces.

« Il doit s'appuyer sur vous dans la crise économique de chômage, si — ce que nous ne croyons pas — il nous était impossible de l'éviter, et de vie chère dont vous seriez, hélas ! les plus émouvantes victimes.

« Il doit s'appuyer sur vous enfin, au point de vue social, chaque fois qu'il faut remettre en honneur et en pratique des idées d'effort, de discipline, de bonne entente, de travail pour le pays.

« De mon côté, je vous demanderai donc, sans cesse, votre appui, au nom du Gouvernement, pour le moral de la nation et comme ministre des Pensions pour toutes les questions qui intéressent vos camarades. De votre côté, je tiens à vous assurer que rien ne se fera ici sans vous, sans votre appui.

« Vous ne serez pas seulement chez vous dans les murs de ces bâtiments; chez tous mes collaborateurs et chez moi, les esprits et les cœurs vous sont acquis. »

C'est sur ces réconfortantes paroles que nous quittâmes le ministre des Pensions.



INFORMATIONS

UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Section départementale du Finistère

6, place Verdun, Brest

L'Assemblée générale de la section départementale du Finistère aura lieu le jeudi 30 septembre, à 14 heures, à la mairie de Landerneau, salle du Conseil.

Ordre du jour :

Election du Conseil d'administration;

Compte rendu moral et financier;

Vœux;

Questions diverses.

Le Secrétaire :
SIBIRIL.

AVIS IMPORTANT

aux camarades du groupe de Limoges

La réunion du groupe de Limoges (camarades de la Haute-Vienne, Creuse, Vienne, Charente et Corrèze) se tiendra le dimanche 10 octobre 1926, à 13 h. 30, salle annexe de la Chambre de Commerce, rue du Général Cérés.

Les camarades sont priés d'assister nombreux à cette réunion.

Aux camarades du groupe de Bordeaux

Le Groupement de la Régionale de Bordeaux a l'honneur de vous informer qu'il tiendra son assemblée générale le lundi 4 octobre, à 14 heures, à l'Athénée Municipale, à Bordeaux, rue des Trois-Conils.

J. O. du 11 juillet 1926. Page n° 7686.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sur le rapport du ministre de la Guerre et du ministre de la Marine,
Vu l'article 3 de la loi du 15 juin 1926 créant une médaille dite
« Médaille commémorative d'Orient »,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le ruban correspondant à la Médaille d'Orient attribuée aux anciens combattants ayant pris part à l'expédition des Dardanelles aura une largeur de 36 millimètres; il sera coupé dans le sens de la longueur de 11 raies blanches et vert foncé alternées; six blanches d'une largeur de 3 millimètres 5 et cinq vertes de 3 millimètres.

ARTICLE 2. — Le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 juillet 1926.

Gaston DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le ministre de la Guerre,
Général GUILLAUMAT.

Le ministre de la Marine,
G. LEYGUES.

Le camarade J. Granet, de Grisolles (Tarn-et-Garonne), serait acheteur d'un couteau et d'une guillotine, en bon état. Faire offre.

Les personnes ayant une machine Braille « Old » ou « Berger » à vendre sont priées d'en faire part à l'U. A. G., 25, rue Ballu, Paris.

Le camarade Camille Jouguelaire, 19, rue de Liège, à Alfortville, informe ses camarades et les amis de ceux-ci qu'il est représentant d'appareils économiseurs de gaz.

Les personnes soucieuses de leurs intérêts doivent s'adresser directement au camarade Jouguelaire, qui se rend à domicile (Paris ou département de la Seine) pour démontrer cet appareil.

Le camarade Tourrès, de Conliège (Jura), nous prie d'insérer la note suivante :

Cafés torréfiés de la Brûlerie Gauloise :

Café mélange choix.....	30 50
Café mélange surchoix.....	31 50
Café mélange extra-fin.....	33 »

Ces prix s'entendent au kilo par postal de 3 kilos minimum, franco gare, contre mandat adressé au camarade Tourrès, à Conliège (Jura) ou contre remboursement, les frais de retour des fonds restant à la charge du destinataire.

Ces prix sont sans engagement.

Les amateurs de bon café sont priés de se hâter, car ces prix ne pourront être maintenus longtemps.

A VENDRE

Petit chalet, tout neuf, en bois, composé de 3 pièces de 3 mètres sur 3 mètres, meublé.

Eau, électricité, cave, hangar, bois de chauffage pour l'année. Outillages de toutes sortes. Jardin attenant à la maison, ensemencé; arbres fruitiers en plein rapport.

Contenance de la propriété : 750 mètres carrés; à 50 kilomètres de Paris.

Le tout payé comptant pour la somme de 22.000 francs, pouvant être libre à partir de ce jour.

Pour tous renseignements s'adresser au camarade Eisele, à Gouppillières, par Thoiry (Seine-et-Oise).

Un vélo-fauteuil fabriqué spécialement pour aveugle et son guide, ayant coûté 1.450 francs, est à vendre au prix de 800 francs, état neuf.

S'adresser directement au camarade Eisele, à Gouppillières par Thoiry (Seine-et-Oise).

A vendre, par suite de décès, une maison en état de neuf, composée de : 4 pièces montée sur une cave voûtée, eau sur la pierre d'évier avec robinet à la cave pour tout usage, arrosage, etc., une grande chambre à four, une grange, une écurie, clapier, poulailler, le tout enclos d'un mur avec sortie dans une grande volière qui correspond au jardin de 17 ares, entouré de grillage. Le tout attenant à la maison.

Prix : 25.000 francs, sise au hameau de Chevilly, commune de Cravant (Yonne), 4 kilomètres de la gare.

Pour tous renseignements s'adresser au camarade Catillon (Georges), chez son frère, à Pasloup, par Boutigny (Seine-et-Oise).

A vendre un violon marque « Antonius Stradivarius, Cremonfis Faciebal, Anno 1736 ».

S'adresser au camarade Pierre (Louis), aux Barrès, par Epargne (Charente-Inférieure).

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 15 juin et le 15 août une somme de 12.275 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	4.400
Décès et couronnes.....	5.375
Secours	2.500

Il y a lieu d'ajouter à ces 12.275 francs une somme de 3.300 francs pour prêts d'honneur et une somme de 28.000 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 21 demandes de secours, dont 7 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Joseph Meunier, de Cognin (Savoie), nous font part de la naissance de leur fille Louise, née le 21 juin.

Notre camarade et Mme Navarron, de Vordieu (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur fils Edmond, né le 24 juin 1926.

Notre camarade et Mme Nicolas, de Eaubonne (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Pierre, né le 20 juin 1926.

Notre camarade et Mme André Rateau, de Corbigny (Nièvre), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Madeleine, née le 24 mai 1926.

Notre camarade et Mme Montaulieu, de Tarnos (Landes), nous font part de la naissance de leur fils Albert, né le 5 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Thèbes, de Milly (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Henri, né le 5 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Lafon, de Vitrac, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant.

Notre camarade et Mme Boucher, de Sergines (Yonne), nous font part de la naissance de leur troisième fils, Roger, né le 3 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Félix Le Floche, de Restergueno (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Thérèse, née le 4 juin 1926.

Notre camarade et Mme Lebarbier, de Eclache (Eure-et-Loir), nous font part de la naissance de leur fils Raymond, né le 29 juin 1926.

Notre camarade et Mme Jannin, de Paris, nous font part de la naissance de leur deuxième fils, Guy, né le 11 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Caralp, de Carcassonne (Aude), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Madeleine, née le 1^{er} juillet 1926.

Notre camarade et Mme Bastide, de Pavillons-sous-Bois (Seine), nous font part de la naissance de leur fils Edouard, né le 8 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Bugnet, de Lyon (Rhône), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Francis, né le 18 juin 1926.

Notre camarade et Mme Léon Dolo, de Loudéac (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur enfant Andrée, née le 28 juin 1926.

Notre camarade et Mme Valère Chartier, de Neubourg (Eure), nous font part de la naissance de leur fille Jeannine, née le 27 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Louis Léger, de Pont-de-Cheruy (Isère), nous font part de la naissance de leur troisième fille, Arlette, née le 29 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Ben Salsi Belgacem, de Mahdia (Tunisie), nous font part de la naissance de leur premier enfant, Mohamed, né le 24 juillet 1926.

Notre camarade et Mme René Chardon, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille Claude, née le 7 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Cabannot, de Pau (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur fille Simone, née le 7 août 1926.

Notre camarade et Mme Hamon, de Notre-Dame-de-Touchet (Manche), nous font part de la naissance de leur fils Jules, né le 10 juillet 1926.

Notre camarade et Mme Albespy, de Nuces-Gare (Aveyron), nous font part de la naissance de leur deuxième fille, Fernande, née le 8 août 1926.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGE

Notre camarade Seceh, de Colombes (Seine), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Andrée Bluteau, qui a été célébré le 24 juillet 1926, à Paris.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Ricottau, de Villebernier (Maine-et-Loire), décédé le 25 juin 1926, à l'âge de 33 ans.

De notre camarade Joseph Nicolas, de Lyon, décédé le 3 juillet.

De notre camarade Charbault, de Saint-Epoing (Marne), décédé le 22 juillet 1926, à l'âge de 32 ans.

De la femme de notre camarade Granger, de Neuilly-le-Réal (Allier), décédée le 15 avril 1926.

De notre camarade Robert Monnier, de Valdahon (Doubs), décédé le 24 juin 1926, à 69 ans.

De notre camarade François Masson, de Lannion (Côtes-du-Nord), décédé le 5 juillet 1926, à 72 ans.

De la belle-mère de notre camarade Jannin, décédée le 1^{er} juillet 1926, à 60 ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 1926 DU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL REGIONAL DU RHONE

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Gerbelli.

Les membres du Bureau sont tous présents :

Après avoir remercié les assistants, le président Gerbelli fait l'éloge funèbre du camarade Cavagna et remercie M. Bayle de l'Office départemental et Mme Jalifier d'être venus parmi nous.

Lecture est faite du compte rendu moral de 1925-1926 (adopté).

Le Trésorier fait connaître la situation financière et fait l'exposé du compte rendu financier. Après avoir entendu le rapport de M. Pierson pour la Commission du Contrôle, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte rendu financier.

M. Bayle, au nom de l'Office départemental, assure les Aveugles de son attachement et leur témoigne tous ses remerciements.

Plusieurs membres prennent ensuite la parole : Versini, Cachet, sur des questions diverses.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Bureau qui est renouvelé en entier.

M. Cachet père est ensuite joint à la Commission de Contrôle, et sur la demande du Trésorier, M. Bayle, chef du service administratif du Comité départemental, est nommé contrôleur officiel du groupement.

M. Bayle, reconnaissant que cette offre est pour lui plus un devoir qu'un droit, accepte immédiatement.

Les décisions suivantes sont prises.

Réduction du 10 % à verser à Paris à réduire à 5 %.

Réclamer à la Cie O. T. L., les cartes de circulation pour tout le réseau.

Intervenir auprès du Conseil général du Rhône pour obtenir demi-tarif sur les chemins de fer départementaux.

Préparation de la fête de 1926.

Le point de départ de l'application des allocations de la Caisse de solidarité est fixé au 1^{er} janvier 1926.

Sont ensuite nommés :

Versini, vice-président, délégué pour l'assemblée de Paris.

Vial, délégué à l'Office départemental.

Valverde, commissaire aux comptes, voit sa décision de démission reportée à une date ultérieure.

La séance est levée à 18 heures.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 1926 du Groupement régional du Nord

La Commission a tenu sa deuxième réunion, le 20 juin, à Calais, dans une des salles de l'Institut industriel.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Planquette.

Étaient présents : Muret, Delaplace, Weber, Derunder, Boe.

Excusé : Bridoux.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion (adopté).

Après que le secrétaire eut annoncé que la question des victimes civiles de guerre serait de nouveau soumise à l'assemblée générale de Paris, la Commission prend connaissance du rapport financier de l'exercice 1925-1926, clos le 31 mai.

L'actif net du groupement à cette date était de 9.355 fr. 65, cet

heureux résultat est dû, en grande partie, au dévouement de notre Trésorier, M. Piat, et la Commission lui renouvelle ses sentiments de profonde gratitude.

Lecture de la lettre du Conseil général du Pas-de-Calais en réponse à notre demande de subvention. Aucune suite ne peut y être donnée, faute de crédits suffisants. Celui du Nord n'a pas encore donné sa réponse; nous espérons qu'elle nous sera plus favorable.

Le Président, pour répondre au vœu de plusieurs camarades, concernant la participation du groupement à la contribution volontaire, demande à la Commission de voter une somme de 100 francs à cet usage; cette proposition est adoptée à l'unanimité et la Commission espère que l'assemblée prochaine ratifiera sa décision.

Mandat est donné au Trésorier pour effectuer ce versement entre les mains du préfet du département du Nord.

Weber et Delaplace font observer qu'ils ont éprouvé des difficultés concernant les réductions qui nous sont accordées sur les différents tramways, soit concernant les tarifs, soit sur la présentation de la carte d'invalidité.

Le Secrétaire interviendra, s'il est utile, pour que les employés appliquent les instructions déjà données.

Une interprétation différente est faite concernant les indemnités de déplacement des délégués; modification du vœu initial sera demandée à la prochaine assemblée d'octobre.

La Commission étudie certaines propositions de vœux susceptibles d'être présentés à la prochaine assemblée; ils seront mis au point dans une réunion préparatoire.

La Commission admet le principe d'une indemnité de cinq francs à tous les membres assistant à l'assemblée générale du groupement; les 100 francs affectés à la tombola s'y ajouteront, répartis en vingt primes de 5 francs également.

Elle fixe ensuite l'assemblée générale au dimanche 3 octobre, à Lille. Le Secrétaire n'ayant reçu aucune objection au principe de l'ouverture de cette dernière à 10 h. 1/2, cette heure est adoptée, de façon que tous les camarades puissent être libres de bonne heure. Des convocations individuelles feront part du lieu de la réunion.

Comme il ne sera tenu compte, lors de la discussion générale, que de questions soumises préalablement à la Commission, les camarades

ayant des vœux à formuler ou des questions à poser sont priés d'en avvertir le Secrétaire avant le 1^{er} octobre, 262, rue Nationale, à Lille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 15.

Le Secrétaire :
Léon MURET.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 10 Juillet 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Courteix, Grillet, Conan, L'Evesque.

Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Favret, Fauvel, Laffargue, Nicolaï Virot.

M. de Traversay, Président du Comité d'Action.

Les camarades Bonnichon, Cardot, Guillam, Roy (Georges), Sailot, Seguy.

Excusés :

Derunder, Goubin, Izaac, Lauté, Noireaux.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Goubin, Lallement, Toudouri.

Au Secrétaire général : Noireaux, Lauté.

A Favret : Cabasson, Leloup.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

2° Lecture de la situation financière.

Adopté à l'unanimité.

3° Programme de la Conférence internationale des victimes de la guerre et anciens combattants à Genève.

Après un échange de vues général, le Président demande au Bureau d'approuver le programme de la Conférence de Genève qui est adopté et désigne le Président comme délégué à cette conférence.

Ont voté contre :

Laffargue, Virot, Arnault, Favret, Nicolaï, Leloup.

Ont voté pour :

Scapini, Courteix, Grillet, Conan, L'Evesque, Amar, Bertrand, Bloncourt, Bois, Fauvel, Izaac, Cabasson, Lallement, Toudouri, Goubin, Lauté, Derunder, Noireaux.

Abstention : Bardoux.

4° Projet déposé par les commissaires masseurs, en vue d'accepter la succession de l'Œuvre des Masseurs Aveugles, dont la dissolution est prévue pour fin décembre prochain.

Après un exposé de la question, la motion suivante, déposée par Favret, est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil d'administration donne mandat à son Bureau de « continuer les négociations avec la Société des Masseurs Aveugles, « en vue d'accepter la succession de cette œuvre. »

Il pourrait être laissé, à la disposition des camarades masseurs du Phare de France, un banc de massage et les appareils utiles.

5° Projet d'une manifestation organisée par le Comité d'Entente des groupements nationaux des anciens combattants et des mutilés de guerre, afin de protester contre les accords de Washington, tels qu'ils sont conclus.

Le Président fait l'historique de la question et met le Conseil au courant de toutes les démarches faites au préalable par le Comité d'Entente.

Le Trésorier dépose la motion suivante :

« Le Conseil, après l'exposé lumineux et particulièrement intéressant du Président, ratifie l'attitude prise par lui pour la manifestation du dimanche 11 juillet, en vue de protester contre la ratification des accords de Washington en la forme actuelle et passe à l'ordre du jour. »

Adopté à l'unanimité, moins une abstention : Arnault.

Nouveaux adhérents :

Adam, réformé 100 %, article 10, titre provisoire.
Baron, réformé 120 %, article 10, titre définitif.
Valdant, réformé 100 %, article 10, titre provisoire.
Batot, réformé 100 %, article 10, titre définitif, victime civile.
Craglia, réformé 130 %, article 10, titre provisoire.
Guiton, réformé 100 %, article 10, titre définitif.
Admis à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du Groupement Départemental du Rhône du 27 juin 1926.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures.

LEGION D'HONNEUR

Par décret du Président de la République, en date du 13 juillet 1926, sont promus dans l'ordre de Chevalier de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang le 16 août 1920 :

Lanuc (Jean), ex-soldat du 401^e régiment d'infanterie.

Pour prendre rang du 16 juillet 1925 :

Bignon (Victor-Théodore), ex-soldat du 121^e régiment bataillon de chasseurs.

Pour prendre rang du 13 décembre 1925 :

Cinquin (Jean), ex-soldat du 204^e régiment d'infanterie.

Pour prendre rang du 14 décembre 1925 :

Terrier (Pierre-Auguste), ex-brigadier du 2^e régiment de cuirassiers.

Par décret du Président de la République en date du 5 août 1926, en application de la loi du 26 décembre 1923, sont promus au grade de Commandeur de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang du 20 mars 1926 :

Noireaux (Victor), capitaine au 110^e régiment d'infanterie, retraité pour blessures de guerre.

Sont promus au grade de Chevalier de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang du 1^{er} décembre 1925 :

Launay (Raphaël-Eugène-Adolphe), ex-soldat du 317^e régiment d'infanterie.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : CONAN.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, DERUNDER, DUFOURC, FAVVEL, FAVRET, GOUBIN, IZAAC, LAPPARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Baronne DE GROTHUUS-GERNANDT.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

Dr SCHNEIDER

Imp. Dubois et Bauer, r. Laffitte, Paris. — 1926.

Le Gérant : DÉCOËNE.

Liste des Donateurs

Anonyme N° 23.043, 50 fr. — Notre camarade Mithouard, 20 fr. — « Protection et bonne santé de toute la famille », 300 fr. — Mme Harlé, à Paris « affectation Maisons de Repos à Franceville », 200 fr. — M. Roger Bernard, à Paris, 200 fr. — Cercle Haussmann, à Paris, 10.000 fr. — Mmes Toudy et Bernhardt, La Garenne-Colombes, 25 fr. — Mme Luck, à Londres, 500 fr. — Union des Spécialités de parfumerie réglementées à Paris, 1.000 fr. — M. André Roeser, Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), 1.000 fr. — Anonyme N° 23.357, 100 fr. — Mlle Bérard, à Paris, 20 fr. — Anonyme N° 23.398, transmis par M. Peijer et C°, La Haye (Hollande), 9.200 fr. — Anonyme N. R., transmis par *Les Annales*, 50 fr. — M. Keisler, à Paris, 2.500 fr. — M. Guenser, à Metz, 10 fr. — Mlle Coraly Valentie, San Carlos (Brésil), 1.480 fr. 50. — M. Léopold Levy, à Paris, 100 fr. — Ecole de filles Saint-Roch, à Toulon (Var), 25 fr. — Mme Guérin, à Paris, 50 fr. — M. Danthis, l'U. C. I. A., Tourane (Annam), 904 fr. — Mme Zula Crosse, à Paris, 100 fr. — Les élèves du cours complémentaire de l'école de jeunes filles, 23, rue Geoffroy-l'Asnier, à Paris, 22 fr. 50. — Les élèves de l'école de filles du cours Jaurès, à Grenoble, 49 fr. 75. — Cie d'Assurances l'Union-Incendie, à Paris, 500 fr. — Mme Condamin Lyotard, à Batna (Algérie), 5 fr. — M. G. Scheideker Muttersholz (Bas-Rhin), 50 fr. — M. le docteur Schalter Muttersholz (Bas-Rhin), 20 fr. — M. Paul Ghusther, à Muttersholz (Bas-Rhin), 5 fr. — M. Marcel Scheideker, à Muttersholz (Bas-Rhin), 5 fr. — M. W. Blumenthal, à Paris, 100 francs.

